

L'écho du CSE DTSI

L'équipe CGT au CSE DTSI

titulaires :

Sylvie Amisse (DISU)
Géraldine Candida (UPR SE)
Laïla Chatraoui-Mouchrih (DSI)
Rémy Chiménes (DSI)
Joël Conte (DISU)
Noël Dreano (UPR IdF)
Nathalie Gomes (PFS)
Fabrice Lebrun (UPR SO)

suppléants :

Nora Barcham (PFC)
Laurent Bouix (DRCA)
Elisabeth Guibert (DSI)
Danièle Le Honsec (DSI)
Arsène Schnell (DISU)

représentant syndical :

Thierry ROY (DRCA)

Edito : SDIT et jeu de dupes

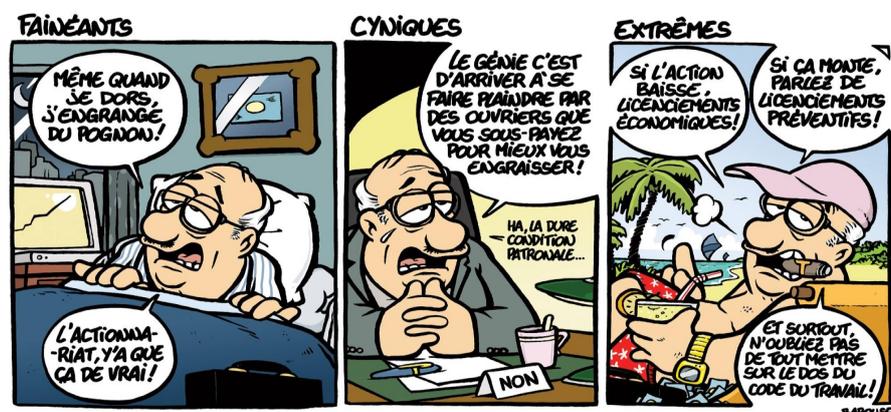
Ce CSE DTSI de février a été un "grand" moment avec des tensions sur le traitement des Schémas Directeurs Immobiliers Territoriaux (SDIT). Le CSE devient une chambre d'enregistrement des projets immobiliers de la direction. Ces projets ne servent en pratique à la direction qu'à faire des économies en aggravant les conditions de travail des salariés.

Le CSE DTSI ne cesse d'émettre des avis négatifs sur ces projets, en pointant notamment la dégradation des conditions de travail avec les plateaux en "espaces dynamiques" (flex desk), les changements d'organisation du travail que cela génère, sans compter les allongements de temps de trajet domicile - travail. La

direction ne tient pas compte de ces avis.

Pour la direction de DTSI seules comptent les économies demandées par la direction d'Orange pour satisfaire l'appétit insatiable des actionnaires, en essayant de nous faire croire que c'est pour améliorer les conditions de travail.

Les membres du CSE, comme les salariés ne sont pas dupes. Il faut maintenant renverser la vapeur. C'est le sens des actions de la CGT, en essayant de mobiliser les salariés et les organisations syndicales ensemble pour imposer une autre logique à Orange.



Date de parution
1 mars 2022

DTSI après-demain

Un point d'étape sur DTSI Demain était à l'ordre du jour, à la demande des élus. Il y en a besoin, le nouvel accord intergénérationnel accélère les départs en TPS, que la direction ne remplace pas. A la CGT nous savons bien que cela va dégrader les conditions de travail, fortement. Et que dans la pratique ce sont ces suppressions d'emplois qui génèrent les nombreuses réorganisations de toutes tailles que nous vivons dans nos services.

La direction est arrivée sans document, quasiment les mains dans les poches. Elle reviendra avec un dossier plus complet dans les mois qui viennent. Et la seule ré-

ponse aux risques de surcharge de travail, lié à un transfert d'activité de ceux qui partent vers ceux qui restent, est l'automatisation et le renoncement de certaines activités

La CGT a demandé un suivi des départs et une GPEC actualisée. Et un focus sur les activités : celles qui restent, celles qui sont susceptibles de partir à la sous-traitance ou à Sofrecom, et celles que la direction veut abandonner.

Il va falloir que nous nous battions pour l'avenir de nos emplois et de notre entreprise. Se résigner serait pire.

SDIT : ce que les dossiers de réaménagements ne disent pas

Comme déjà évoqué par la CGT dans l'Echo du CSE de décembre, la direction de DTSI continue de dérouler les SDIT quoi qu'il en coûte pour les salariés !

Ces SDIT sont présentés par la direction comme de simples réaménagements de sites ou déménagements vers de nouveaux sites, en améliorant les conditions de travail. Ils sont en fait un levier supplémentaire pour accélérer les réorganisations au sein des collectifs. Ces SDIT entraînent une dégradation de la qualité de vie au travail. Ils augmentent les temps de trajet. La mise en œuvre du clean desk et du flex desk, les réorganisations d'équipes contribuent à la perte de repères ressentie par les salariés de DTSI. Cela pousse les salariés à se tourner vers plus de télétravail et à désertier un peu plus les sites et donc à supporter chez eux des coûts liés au travail.

Ces SDIT ne sont pas déployés uniquement pour permettre

la réalisation d'économies sur le dos des salariés. Ils prennent aussi en compte la réduction des effectifs avec le nouvel accord intergénérationnel, l'externalisation de certaines activités et le renoncement pour d'autres.

Pour la CGT, il y a urgence à changer de logique. Mais il ne faut pas compter sur l'écoute de la direction : les salariés doivent se réappropriier leur avenir par la mobilisation avec la CGT !



Panorama des SDIT : une occasion ratée

Les représentants du personnel ont demandé à la direction de nous présenter un panorama des Schémas Directeurs Immobiliers Territoriaux (SDIT) concernant la DTSI.

Le but était d'avoir une vue d'ensemble des déménagements à venir, et de connaître l'avenir des petits sites.

Mais là aussi, les attentes des représentants du personnel n'ont pas été satisfaites. On le voit bien, la direction de DTSI subit aussi ces projets immobiliers qui viennent d'en haut avec pour seul but de faire toujours plus d'économies.

Le développement du télétravail accélère et renforce

les changements générés par les "espaces dynamiques" (flex desk). Les SDIT sont aujourd'hui au croisement des réorganisations et changements d'organisation du travail. La forte baisse des effectifs accélère ces changements. C'est donc un sujet très important.

Au lieu de faire de telles concentrations, ces projets immobiliers pourraient répondre à la logique d'un meilleur aménagement du territoire, et diminuerait les temps de trajet domicile - travail. Ce serait autre chose que les actuels discours sur la RSE qui ne sont dans les faits que de "l'éco-blanchiment" (traduction de "greenwashing").



Lien vers la déclaration préalable de la CGT au CSE DTSI de février 2022

Vous souhaitez nous contacter pour adhérer à la CGT Fapt Orange

Contactez la CGT Fapt Orange

